



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Bordeaux, le 1^{er} septembre 2026

Réf :
Lettre 2 26-27 NL

Christophe BERTHIER-BELLEARD
Gianni COLAMONICO
David DAURIAC
Bruno MOMBELLI
IA-IPR de Physique Chimie

Affaire suivie par :
Christophe BERTHIER-BELLEARD
Gianni COLAMONICO
David DAURIAC
Bruno MOMBELLI

à

Tél : 05 57 57 38 19
Mél : christophe.berthier-belleard@ac-bordeaux.fr
gianni.colamonico@ac-bordeaux.fr
david.dauriac@ac-bordeaux.fr
bruno.mombelli@ac-bordeaux.fr

Mesdames et Messieurs les professeurs
de physique-chimie
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée lycées

Chères collègues, chers collègues,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée 2026, et la bienvenue à celles et ceux qui rejoignent notre académie.

A la suite de la nomination de Bruno MOMBELLI en qualité de Doyen du collège des IA-IPR, l'équipe des IA-IPR sera accompagnée par quatre chargés de mission : Thierry BAUDOIN, Sylvie BERTIN, Karine MEDINA-MORETTO et Jérémy MONTEILH.

L'année scolaire 2026-2027 s'inscrit dans un contexte recentré sur ce qui fait le cœur de notre mission : instruire et protéger, avec la consolidation des réformes précédemment engagées.

Le climat scolaire est donc une priorité de rentrée. Il n'est pas seulement l'affaire des équipes de direction, de la vie scolaire ou des personnels spécialisés mais il se construit d'abord dans la classe, au quotidien, dans la relation que chaque enseignant entretient avec ses élèves. Vous savez l'importance de bien accueillir les élèves, d'explicitier les attentes d'enseignement, les règles de classe à respecter, et de considérer les élèves dans leur diversité d'apprenant. Chaque geste professionnel compte : une consigne claire, une parole qui encourage, une attention portée à un élève qui décroche, une exigence accompagnée de bienveillance.

Un climat serein, sécurisant et exigeant favorise l'engagement, le sentiment d'appartenance et la réussite des élèves. La qualité des interactions pédagogiques, le sentiment de justice et la confiance sont ainsi au cœur de cette dynamique.

C'est dans cette même logique du bien-être à l'école que l'année de la santé 2026-2027 prend toute sa place. La santé est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme un état de complet bien-être physique, mental et social. Ainsi la santé et le bien-être de l'élève sont des composantes indispensables au sentiment de sécurité, à l'épanouissement et à la réussite scolaire.

La physique-chimie contribue pleinement à ces objectifs par ses exigences, son ouverture sur les enjeux scientifiques du monde contemporain, l'acquisition et le développement du raisonnement scientifique et son ancrage dans la pratique expérimentale.

ENSEIGNER AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Les priorités de l'année restent dans le prolongement des lettres précédentes : la qualité des apprentissages, l'expression orale, le travail personnel de l'élève, l'orientation, l'évaluation, et l'inclusion de tous les élèves dans des parcours de réussite.

La physique-chimie participe au développement de la maîtrise du langage, par l'acquisition d'un vocabulaire précis, la formulation des raisonnements et la pratique de l'écrit et de l'oral scientifiques.

Ainsi, les « textes à trous » sont à proscrire au profit du geste scripteur et de la rédaction de phrases complètes, qui améliorent la mémorisation et permettent à l'élève de développer une pensée complexe. Cette démarche est compatible avec celle de donner des synthèses déjà rédigées lorsque le besoin s'en fait sentir ou avec des documents lacunaires.

La physique et la chimie, comme les SVT et les mathématiques, contribuent également à construire le raisonnement scientifique, une pensée rationnelle fondée sur l'observation, le questionnement, l'argumentation et la confrontation des hypothèses aux faits. Une attention particulière doit ainsi être portée à la progressivité des apprentissages et à la mobilisation, dans les situations proposées aux élèves, des acquis construits dans les différents champs disciplinaires.

La place de l'expérimentation reste centrale : elle structure les apprentissages, favorise l'appropriation active des concepts et soutient la motivation des élèves. Quelles que soient les modalités retenues (travail en demi-groupes ou en classe entière, en binômes ou trinômes, en simultané ou par roulement...), il est essentiel de permettre aux élèves de manipuler régulièrement.

Le GRIESP (Groupe de Recherche et d'Innovation pour l'Enseignement des Sciences Physiques) s'est emparé de cet enjeu ces dernières années. Les ressources produites en particulier en 2024-2025 constituent des repères et des outils pour proposer des situations de réinvestissement et mobilisation des savoirs fondamentaux en physique-chimie en rendant ainsi plus accessibles nos objectifs disciplinaires spécifiques. Les ressources produites sont disponibles sur la page du GRIESP du site Eduscol, en suivant le lien [ici](#).

Au lycée, nous rappelons que les programmes d'enseignement scientifique de 1^{ère} ont été mis à jour en 2023 et ceux de terminale en 2024¹. Il convient donc de proposer des activités en adéquation avec ces derniers aménagements.

Les réflexions sur le contrôle continu, les pratiques d'évaluation et l'articulation entre formation et certification restent d'actualité. La banque nationale de sujets (BNS), disponible via le portail ARENA ou site Eduscol, s'avère une source d'inspiration utile. Outre le guide de l'évaluation paru en novembre 2023, un memento sur les modalités de l'évaluation est disponible sur le site Eduscol en suivant le lien [ici](#).

Les compétences de la démarches scientifiques constituent un repère très efficace pour le suivi des acquis et des progrès des élèves. Adossées à un référentiel opérationnel pour les élèves, les parents et les enseignants, elles permettent l'explicitation des attentes et facilite la mise en œuvre, comme l'efficacité, des situations de remédiation.

Nous vous remercions pour votre engagement dans les dispositifs d'accompagnement (devoirs faits, orientation, projets interdisciplinaires, etc.) qui participent pleinement à la réussite des élèves. Le développement des compétences à s'orienter trouve un ancrage dans toutes les disciplines. Les fiches activités-métiers, téléchargeables depuis le site académique pour [le collège](#) et [le lycée](#), proposent des activités de physique-chimie directement utilisables en classe pour travailler le programme dans un contexte professionnel. Elles permettent de découvrir des métiers et contribuent à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons. Elles aident ainsi à lever les représentations et les mécanismes d'autocensure qui peuvent encore limiter leurs choix d'orientation.

Les outils d'intelligence artificielle diffusent désormais pleinement les pratiques pédagogiques. Elles permettent aux professeurs :

- de repenser la manière de soutenir les apprentissages en facilitant la réalisation de ressources spécifiques y compris différenciées,

¹ BO du 22 juin 2023

- de simplifier les tâches administratives, en particulier en les rendant moins chronophages, à condition d'en maîtriser les usages et les enjeux
- d'aider dans l'écriture et la compréhension de programmes Python ou Arduino.

Des exemples multiples au format texte ou vidéo sont proposés sur le site académique [à cette adresse](#).

L'IA peut aussi participer avec les autres disciplines au développement de l'esprit critique des élèves et de la citoyenneté : Elle facilite l'analyse de données scientifiques à condition d'exercer une vigilance sur les résultats fournis, mais peut aussi signaler et indiquer comment être critique vis-à-vis de l'information numérique (IA et réseaux sociaux).

[Le cadre d'usage de l'IA en éducation](#) est un document officiel qui a pour objectif d'apporter des réponses claires aux interrogations légitimes des professeurs sur l'usage de l'IA en éducation. Cet usage de l'IA en éducation est autorisé dès lors qu'il respecte le cadre défini dans ce document. [Il est téléchargeable sur le site académique](#).

EXAMENS (DNB, BAC, BTS)

Depuis l'an dernier, les modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet ont évolué (décret n°2025-328 du 10 avril 2025). Ainsi, la note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles obtenues par les élèves en classe de 3^{ème} « *qui évaluent la maîtrise du socle commun* ».

Un nouvel équilibre est également instauré entre contrôle continu et épreuves terminales : ces dernières comptent désormais pour 60 % de la note finale (contre 50 % actuellement), tandis que le contrôle continu représente 40 %. Cette nouvelle répartition est l'occasion de mener une réflexion sur les pratiques évaluatives au sein de la discipline si cela est possible mais également en interdisciplinaire.

Nous vous rappelons que chaque année, une commission d'harmonisation académique du contrôle continu au lycée et au collège (depuis juin 2025) garantit une équité entre les établissements. Cette commission a pour rôle de réguler à la hausse ou à la baisse l'ensemble des notes du contrôle continu d'un établissement.

Comme chaque année, chacun(e) d'entre vous peut être sollicité(e) pour

- la conception de sujets, même si vous avez été mobilisés des années auparavant ;
- la correction des copies d'examen, quel que soit votre niveau d'enseignement ;
- la participation à l'organisation des épreuves certificatives.

Ces missions, qu'elles relèvent du DNB, du baccalauréat ou du BTS, sont constitutives des obligations de service et participent au bon déroulement des examens.

Depuis la session 2025, une circulaire académique indique explicitement que le rôle de coordonnateur d'épreuves, qu'il s'agisse du DNB ou du baccalauréat, fait pleinement partie des missions associées aux examens, au même titre que la correction ou la surveillance.

En ce qui concerne les corrections du DNB, le nombre de centres étant conséquent, les coordonnateurs sont, sauf exception, choisis en priorité lorsqu'ils enseignent dans l'établissement centre de correction.

Nous remercions vivement les collègues qui, chaque année, s'engagent avec sérieux dans ces tâches, souvent discrètes mais indispensables, qui assurent la fiabilité, l'équité et la qualité des épreuves.

L'enquête de rentrée, à remplir en ce début d'année, permet de disposer d'une vue actualisée des niveaux d'enseignement de chacun, et d'harmoniser autant que possible la construction du vivier de correcteurs. Nous vous remercions pour l'attention que vous y porterez.

Cette année l'enquête de rentrée que nous proposons sous forme de tableur a été modifiée sous forme de questionnaire individuel en ligne. Cette enquête est accessible via le lien suivant :



<https://enquetes.education.gouv.fr/SE/?st=V%2Ft%2BtzWSIBm5JZ1PUW0vCkjFwTxeTjf7Syvt4q0QScs%3D>

Nous demandons de la renseigner individuellement par chaque professeur et non plus, comme les années précédentes par les coordonnateurs des équipes, avant le **30 septembre 2026**. Les enseignants qui n'auront pas répondu pourraient, par manque d'informations, se voir affectés de manière aléatoire sur la correction d'examen (DNB, Bac ou BTS)

En ce qui concerne la voie STL, l'enquête complémentaire en pièce jointe est aussi à renvoyer uniquement par les établissements concernés à l'adresse Christophe.Berthier-Belleard@ac-bordeaux.fr avant le 30 septembre 2026.

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Formation initiale

La réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants a été amorcée en 2025. Deux concours du CAPES se sont déroulés en juin 2026 aux niveaux bac +3 et bac +5. Cette dernière formule n'existera plus après la session 2027, de l'année prochaine. A termes, les admissions à bac +3 seront suivies de deux années de formation, rémunérées, avec maintien de la titularisation au niveau bac +5. Lors de ces deux prochaines années scolaires et universitaire, des dispositifs de transition permettront aux étudiants en master MEEF de terminer les cursus dans lesquels ils sont engagés. Nous vous remercions tous, par avance, pour l'accueil que vous pourrez leur réserver et le soutien que vous leur témoignerez.

La formation des professeurs stagiaires, contractuels et alternants reste une priorité. Nous remercions les tuteurs et collègues engagés dans leur suivi. Au cours de cette année scolaire 2026-2027, l'académie de Bordeaux accueille une trentaine de professeurs stagiaires à mi-temps ou temps plein en physique-chimie et de nouveaux professeurs contractuels. La disponibilité et la bienveillance de l'ensemble des membres des équipes sont essentielles pour faciliter la prise de fonction de ces nouveaux collègues et accompagner leurs premiers pas au sein de notre Institution.

Formation continue

Nous insistons sur l'importance du développement professionnel tout au long de la carrière. La participation aux actions de formation continue, en veillant autant que possible à ne pas perturber les cours, en est l'un des piliers majeurs quel que soit le profil des enseignants.

« *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel* » est explicitement une des composantes du référentiel des compétences professionnelles du professorat et de l'éducation. L'évaluation des professeurs dans le cadre du PPCR, de la liste d'aptitude ou des changements de grade (hors classe, classe exceptionnelle) intègre par conséquent cette dimension professionnelle.

Le plan académique de formation disciplinaire est constitué de quatre volets :

- **l'accompagnement des professeurs dans leur projet professionnel** (préparation aux concours des capes interne et agrégation interne, accompagnement des professeurs contractuels ou stagiaires) ;
- des **parcours thématiques et de proximité** (évaluation, histoire des sciences, modélisation et numérique, mise en activité des élèves et enseignement explicite, synergie maths-physique en lycée) ;
- des **stages ponctuels** sur une journée permettant de répondre à des besoins variés : gestes professionnels, différenciation, culture scientifique, usage du numérique, etc.
- des **webinaires**.

Comme les années précédentes nous avons aussi prévu de permettre aux professeurs de collège de se regrouper en ZAP.

Il est à noter que les parcours thématiques « évaluation » ou « numérique et modélisation »



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

concernent toute l'équipe pédagogique de physique-chimie du lycée inscrit. Chaque établissement de l'académie a été ou sera cette année/une année prochaine concerné par au moins un parcours. Les choix annuels des établissements concernés par ces parcours sont effectués par les inspecteurs, en lien avec les proviseurs.

Les dates et lieux des stages à inscription individuelle seront diffusés tout au long de l'année, sur le site académique. Les liens d'inscriptions seront envoyés sur les adresses académiques et rappelées aussi sur le site.

Les offres de formation du PAF physique-chimie seront prochainement consultables en version complète [sur le site académique](#).

ENSEIGNEMENT EN DNL

Il est toujours possible d'enseigner la physique-chimie en langue étrangère dans le cadre d'une DNL, que ce soit au collège ou au lycée même lorsque l'établissement n'offre pas de section euro. Concernant la DNL en section euro, il revient aux enseignants de créer leur propre support d'interrogation. A titre d'outils, nous mettons en cours d'année les anciennes banques de sujet sur le site académique.

LE LABORATOIRE DE SCIENCES

La sécurité et la bonne tenue du laboratoire sont une responsabilité partagée. Rangement, entretien du matériel, suivi des stocks et stockage des produits chimiques doivent faire l'objet d'une attention régulière.

Dans chaque collège et lycée publics de l'académie a minima un professeur a pu être formé par l'ingénierie hygiène et sécurité du rectorat au cours de ces dernières années. Un personnel technique des lycées a aussi été invité à ces formations. Les inspecteurs seront vigilants au respect des consignes et règles de sécurité dans les laboratoires, notamment concernant le stockage des produits chimiques, l'étiquetage, l'information et le rangement du matériel, de chimie comme de physique. Tous les professeurs de sciences, sans exception, doivent être attentifs et soucieux des règles de sécurité et de conformité des matériels.

La circulaire académique du 30 août 2019 rappelle les mesures de prévention à respecter. De nombreuses ressources complémentaires sont disponibles sur le [site académique](#). Nous vous conseillons d'en prendre régulièrement connaissance.

PHYSIQUE-CHIMIE ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Notre discipline contribue pleinement à la formation de l'esprit critique et à l'éducation aux valeurs de la République. Elle y participe par la méthode scientifique, la rigueur du raisonnement, et l'ouverture sur les enjeux sociétaux (santé, climat, énergie, technologies, etc.).

[La mise en œuvre des séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle \(EVARS\)](#), désormais obligatoires, s'inscrit dans une approche plus transversale de l'éducation citoyenne. Des ressources seront mises à disposition pour permettre à chaque établissement de construire un cadre adapté.

Nous vous remercions pour votre engagement dans ces dimensions transversales de l'enseignement, qui donnent du sens aux apprentissages et contribuent à l'épanouissement des élèves.

SUIVI DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INSPECTEURS

La campagne 2026-2027 des rendez-vous de carrière² commence dès le mois de septembre 2026.

² Nous vous renvoyons à l'arrêté du 5 mai 2019 (modifié en juillet 2019) qui précise les objectifs et les modalités de ce rendez-vous de carrière.

Si vous êtes concerné(e) par un rendez-vous de carrière, vous pouvez le préparer en vous appuyant sur le guide l'entretien. Vous avez la possibilité de présenter à l'inspecteur tout document professionnel (progressions, évaluations, cahiers de notes, supports d'élèves...) qui atteste de votre niveau de maîtrise des compétences professionnelles. Pour plus de précisions, vous trouverez sur [le site académique](#) un document vous présentant le cadre légal, les enjeux et le déroulé du rendez-vous de carrière.

Nous vous informons que l'inspecteur évaluateur qui assurera votre rendez-vous de carrière peut être différent de celui qui relève de votre ZAP.

L'annonce du rendez-vous de carrière se fait exclusivement par le biais de la messagerie académique, avec l'adresse type prénom.nom@ac-bordeaux.fr.

Le travail des inspecteurs s'organise par secteurs géographiques (Zones d'Animation Pédagogiques) répartis de la manière suivante :

T Baudoin 06 18 43 00 46	C. Berthier 06 16 79 24 72	G. Colamonico 06 12 56 15 34	D. Dauriac 06 16 79 06 74	B. Mombelli 06 18 54 25 84
- Arcachon - Libourne - Agen - Marmande-Nérac (Nérac)	- Bergerac - Ouest Dordogne - Périgueux - Bordeaux centre - Rive droite - Blaye - Sud Gironde - Marmande-Nérac (Marmande)	- Talence - Médoc - Lycée Saint Louis (Bx Nord) - Nord Dordogne - Parentis - Dax - Nive et Adour  - Des Gaves - Pau-Nay 	- Bordeaux Nord sauf lycée St Louis - Mérignac Pessac - Mont de Marsan/Aire - Villeneuve sur Lot / Fumel - Nive et Adour  - Nives et Saison - Pau-Nay 	Est Dordogne

PJ : Enquête de rentrée STL

Les IA-IPR de Physique-Chimie